



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11-04 à 20H00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
 - BALDINI Murielle
 - CORSO Scyllia
 - BARRIERE Joël
 - GUILLEMETTE Thierry
 - MIRONNEAU Nathalie
- Absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

Objet: D_2023_04_01 Présentation et Vote du Compte de Gestion 2022 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

AR Prefecture

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire

006-210601076-20230413-D_2023_04_01-DE
Reçu le 13/04/2023

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion communal dressé de l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n' appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Le Maire
ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20230413-D_2023_04_01-DE
Reçu le 13/04/2023